

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-041

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

## CRÉATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mairie de Draguignan

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 25 mars 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 mars à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

#### PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, JEAN-YVES FORT, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH

#### PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à MICHEL PONTE, CHRISTINE NICCOLETTI à LISA CHAUVIN  
BRIGITTE DUBOUIS à DANIELLE ADOUX COPIN, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW  
RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI

#### ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : LAURELINE AUBOURG BASTIANI

Publié le : 30 MARS 2021

**RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO**

Par délibérations n° 2020-079 en date du 10 juillet 2020, n° 2020-162 en date du 27 novembre 2020 et n° 2021-5 du 11 février 2021, le Conseil Municipal a fixé le tableau des effectifs de la Commune, de la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

Suite au départ prochain à la retraite d'un adjoint administratif exerçant les fonctions d'opérateur de vidéo protection au Centre de Supervision Urbain, il a été décidé de pallier ce départ, par le recrutement un chef de service de police municipale afin de renforcer et encadrer les équipes de nuit de la Police Municipale (brigade de nuit et CSU).

Pour pouvoir lancer la procédure de recrutement auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var, il convient de créer un poste de Chef de service de police municipale au tableau des effectifs.

Dans un second temps, lors d'une prochaine réunion du comité technique, il sera proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif devenu vacant. Cette procédure sera concrétisée ultérieurement par la prise d'une nouvelle délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer :

- 1 poste de chef de service de police municipale (titulaire du grade de chef de service de police municipale, chef de service principal de police municipale de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe)

Le nombre de postes autorisés au tableau des effectifs de la Commune passera alors de 589 à 590, tous budgets confondus (581 fonctionnaires et contractuels permanents, 2 contractuels non permanents, 7 fonctionnaires à la Régie Municipale des Parkings Dracénois).

Les crédits nécessaires au versement des rémunérations et au paiement des charges sociales qui en résultent sont inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

**Pour 31 voix Pour ;**

**Par 6 Non Votants :** Mesdames et Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH

**À L'UNANIMITÉ**

- modifier le tableau des effectifs de la Commune dans les conditions définies ci-dessus.

Fait à Draguignan, le 25 mars 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération